Mise en place d'une tarification spécifique pour les apports de déchets verts des communes en déchèterie et déploiement d'un plan d'action visant à promouvoir les pratiques de jardinage au naturel

SICTOM du Guiers

Auteur :

27, avenue Pravaz

38480 Le Pont-de-Beauvoisin

Voir le site internet

Gaëlle Dourneau

gaelle.dourneau@chambery-metropole.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

En 2010, les quantités de déchets verts apportées en déchèterie étaient très importantes (170 kg/hab/an) par rapport à la moyenne départementale et ces tonnages étaient en constante augmentation depuis 2006, passant de moins de 1500 tonnes en 2006 à plus de 3500 tonnes en 2010. Les déchets verts représentaient alors le premier poste de dépense des déchèteries (50 % du budget hors personnel).

Face à ce constat, il a été décidé de construire un plan d'action visant à réduire les apports de déchets verts en déchèterie des particuliers et des gros apporteurs (notamment les collectivités). Ce plan d'action, dont le maître mot est « Considérer ses déchets verts comme une ressource », se décline à travers une dizaine d'actions tournées majoritairement autour du broyage.

Une des premières étapes de ce plan d'action a consisté en la mise en place d'une tarification des apports de déchets verts des collectivités en déchèterie. En parallèle, des composteurs individuels sont distribués à tarif réduit aux habitants du territoire depuis 2006 : plus de 14 % des foyers sont aujourd'hui équipés et une grande partie des foyers pratique le compostage en tas. Enfin, 6 sites de compostage collectif sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Diminution des tonnages de déchets verts apportés en déchèterie
- Amélioration de la gestion des flux
- Optimisation du coût de gestion des déchets verts en déchèterie
- Sensibilisation des usagers et du personnel des communes
- Promotion de l'utilisation des déchets verts à domicile

Résultats quantitatifs

- **Apports de déchets verts en déchèterie :**

Au global, une baisse des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie a été observée entre 2010 et 2016 : cette diminution a été très importante en 2012 suite à la mise en place du prêt de broyeur professionnel, mais à partir de 2014 une augmentation est de nouveau observée. Cela s'explique notamment par les conditions

météorologiques favorables au développement des végétaux (température douce en hiver, forte précipitation au printemps et forte chaleur en été).

- **Prêt du broyeur professionnel :**

Entre 2012 et 2016, 100 locations ont été réalisées pour 480 heures de fonctionnement (moyenne de 5h de fonctionnement par prêt). Au total, 14 communes (sur 22) et 3 associations ou syndicats l'ont utilisé. Les quantités de déchets verts évités depuis la mise en place de ce prêt sont estimées à près de 450 tonnes.

- **Évolution des dépôts de déchets verts des collectivités en déchèterie depuis 2012 :**

Les volumes de déchets verts apportés par les communes sont en constante diminution depuis la mise en place de la tarification en déchèterie, passant de 300 m^3 en 2012 à 48 m^3 en 2016.

- **Formation des agents communaux aux techniques de jardinage au naturel :**

54 personnes ont participé à l'une des 2 démonstrations réalisées et 29 personnes à la formation utilisation du broyeur (soit 13 communes représentées sur les 22).

- **Démonstrations « Broyage place du village » :**

5 démonstrations ont été organisées en 2015 et 4 en 2016. À chaque opération, environ 50 m^3 de végétaux sont broyés.

- **Subvention à l'acquisition de broyeur pour les particuliers :**

139 broyeurs ont été subventionnés à fin décembre 2016, dont 17 ont fait l'objet d'acquisitions mutualisées entre 2 et 4 foyers. 25 % des broyeurs subventionnés sont des broyeurs thermiques. Le coût d'achat des broyeurs s'échelonnent entre 200 et 3 265 € (50 % coûtent moins de 1 000 €). Un questionnaire a été envoyé fin 2015 aux foyers ayant acquis un broyeur subventionné : 55 % des répondants n'auraient pas acheté de broyeurs sans la subvention du Sictom, 92 % sont satisfaits de leur machine et 65 % l'utilisent plus de 3 fois par an. Concernant l'utilisation du broyat obtenu, 43 % déclarent pratiquer du paillage et 42 % du compostage. Ils sont cependant 10 % à déclarer emmener leur broyat en déchèterie, alors qu'il est inscrit dans la convention signée entre la collectivité et le particulier que celui-ci s'engage à ne pas emmener son broyat en déchèterie. Depuis 2012, les tonnages détournés sont estimés à 240 tonnes.

- **Fête des broyeurs :**

Une centaine de personnes étaient présentes sur les éditions 2014 et 2016 (bonne météo et lieu propice) et 10 broyeurs étaient utilisés pour faire des démonstrations (50 % de broyeurs électriques et 50 % de broyeurs thermiques).

- **Animation du réseau des guides composteurs pailleurs :**

150 personnes ont suivi une formation de guide composteur depuis 2011 et une vingtaine de personnes composent le réseau.

Résultats qualitatifs

- Dynamisation de la vente de broyeurs au niveau local
- Sensibilisation des particuliers et des gros apporteurs à une meilleure gestion de leurs déchets verts

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- **Actions de réduction des déchets verts des gros apporteurs :**

Tarification des dépôts des collectivités en déchèterie :

Une délibération a été prise fin 2011 de facturer les apports de déchets verts des communes en déchèterie, au même tarif que pour les entreprises soit 10 €/m^3.

Achat groupé et mise à disposition d'un broyeur professionnel :

Un broyeur professionnel a été acheté par la collectivité en 2011. Il est mis à disposition des 22 communes, des associations et des administrations publiques (type collège ou lycée) qui ont en amont signées une convention avec la collectivité. Ce prêt est gratuit pour les communes mais payant pour les autres (15 €/heure de fonctionnement, calculée à partir du compteur de fonctionnement du moteur). Lors du prêt, un état des lieux est

réalisé et les compteurs sont relevés. Ces informations, relevées de la même manière au retour du broyeur, sont consignées dans un carnet spécifique.

Mise en place de formations des agents techniques des communes :

En parallèle de la mise en place du service de prêt de broyeur, des formations ont été organisées à destination des agents techniques des communes du Sictom. Ces formations d'une demi-journée, financées par le Conseil Départemental de l'Isère et réalisées par un spécialiste du jardinage au naturel, se sont traduites par :

- Un partage des expériences locales et des démonstrations sur l'utilisation de désherbeurs thermique et mécanique et de broyeurs, mais aussi des sensibilisations sur le compostage, le paillage, le mulching et le choix d'espèces à croissance lente nécessitant moins de taille

Une formation à l'utilisation du broyeur professionnel

- **Actions de réduction des déchets verts des particuliers :**

Démonstrations de broyage en déchèterie et sur des places de villages :

Deux démonstrations ont été réalisées en déchèterie en 2013 sur le broyage : face au peu de d'intérêt manifesté par les usagers, cette opération n'a pas été reconduite. Une nouvelle action a été imaginée à partir de 2015 afin de poursuivre la sensibilisation du public, se traduisant par la mise en place de démonstrations sur des places de village. Ces opérations, menées en partenariat avec les mairies en faisant la demande, sont destinées aux particuliers. Ces derniers peuvent venir déposer leurs déchets verts et repartir avec du broyat. Il est également possible de venir uniquement récupérer du broyat. Ces évènements sont également l'occasion de sensibiliser plus largement au jardinage au naturel : compostage, tonte mulching, paillage, etc.

Le Sictom prend en charge la communication autour de l'événement, la création du flyer et sa reproduction, tandis que les communes accueillant ces démonstrations sont en charge de sa distribution du flyer et de la bonne tenue de l'événement.

Subvention à l'acquisition de broyeurs :

Une subvention est accordée aux particuliers souhaitant, seul ou à plusieurs, s'équiper d'un broyeur, à hauteur de 25 % du prix d'achat et limité à 400 €. Le prix d'acquisition doit être au minimum de 250 €. Pour obtenir cette subvention, les usagers doivent remplir un formulaire de demande et signer une convention (http://www.sictom-guiers.fr/uploads/pdf/Demande%20de%20subvention%20Broyeur%202016.pdf). En parallèle, une plaquette a été créée et imprimée pour promouvoir le broyage des déchets verts à domicile (en annexe). Elle présente les intérêts du broyage, donne les bonnes pratiques et donne la démarche pour solliciter une subvention après de la collectivité. Le Sictom encourage l'achat à plusieurs : par exemple, en mutualisant l'achat entre 2 voisins, pour un broyeur à 800 € le montant à financer par chaque voisin est de 300 € (après déduction de la subvention versée par la collectivité).

Fête des broyeurs :

Organisée pour la première fois à l'automne 2014, cet événement a pour objectifs de créer une dynamique entre les particuliers et les utilisateurs de broyeurs et de faciliter l'échange sur les pratiques d'usage du broyat et de pérenniser ces pratiques auprès des usagers. Cette fête est organisée dans des lieux différents à chaque fois pour toucher un public le plus large possible. Les démonstrations sont effectuées par les particuliers ayant bénéficié de subventions qui viennent avec leur broyeur pour témoigner leur retour d'expérience et bonnes pratiques. Les déchets verts broyés sont fournis par la commune qui accueille l'événement (déchets issus de l'élagage, de la taille des haies, etc.). La 4ème édition a été organisée à l'automne 2017.

Animation d'un réseau de guides composteurs pailleurs :

Depuis 2011, la collectivité forme les habitants aux techniques de compostage et de paillage. En 2013, des premiers « Café Compost » ont été organisé avec une dizaine de composteurs-pailleurs. Ceci a permis de montrer la nécessité de se réunir pour agir efficacement. Un réseau des composteurs pailleurs a ainsi été lancé en 2014. Il regroupe des citoyens du territoire ayant suivi 1 à 5 formations thématiques sur le compostage et le paillage. Pour animer ce réseau, une convention a été passée avec une association locale et un contrat a été passé avec un spécialiste du jardinage au naturel. Ce réseau est composé d'une vingtaine de participants réguliers. Un forum d'échanges a été créé pour permettre un contact régulier entre les membres. Chaque année, plusieurs « Café Compost » sont organisés chez des habitants du territoire pratiquant le compostage ou le paillage. Ces réunions permettent aux jardiniers de se réunir pour échanger sur leurs bonnes pratiques dans une ambiance conviviale.

Planning

- 2011 : mise en place de la tarification des dépôts des déchets verts des collectivités en déchèterie et organisation des premières formations de guide composteur pailleur
- 2012 : achat du broyeur professionnel et organisation d'une formation pour les services techniques des communes sur son utilisation, mise en place de la subvention à l'acquisition de broyeur pour les particuliers
- 2013 : organisation de démonstrations de broyage en déchèterie
- 2014 : création d'un réseau des guides composteurs pailleurs et organisation de la Fête des broyeurs
- 2015 : organisation de démonstrations de broyage sur des places de village

Moyens humains

Gestion du prêt de broyeur professionnel : 0,1 ETP

Moyens financiers

- Coût d'investissement du broyeur professionnel : 16 000 € HT (dont 8 000 € de subvention ADEME)
- Coût de fonctionnement (assurance, frais de personnel, entretien, essence, carnet de location) : 2 520 €/an
- Soit au global (amortissement de l'investissement + coût de fonctionnement) : 4 100 €/an (pour un coût évité en déchèterie estimé à 4 500 €/an pour 600 m^3/an détournés en moyenne soit 90 t à 50 € HT/t donc bilan financier positif)
- Achat d'un conteneur maritime pour stocker le broyeur professionnel : 3 050 €
- Coût estimé des journées de démonstration en déchèterie (personnel, communication, essence) : 175 €/journée
- 23 165 € au total de subventions accordées aux particuliers pour l'achat de broyeurs : l'enveloppe budgétaire est limitée à 5 000 €/an.

L'économie réalisée est estimée à environ 10 000 € en 2015 pour 865 m^3 de déchets verts détournés.

Partenaires mobilisés

- ADEME
- Conseil Départemental de l'Isère
- Communes adhérentes
- Associations du territoire
- Acteur local spécialisé dans le jardinage au naturel

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Mise en place de session de formation des agents techniques des communes en parallèle de la mise en place du service de prêt de broyeur professionnel
- Permettre à de petites communes de disposer d'un broyeur professionnel en mutualisant son achat au niveau de l'intercommunalité
- Combinaison d'actions permettant de faire baisser de façon notable les apports en déchèterie
- Permettre un choix libre du modèle de broyeur par les habitants en fonction de la matière à broyer via le subventionnement et un broyage sans contrainte pour l'utilisateur (disponibilité, limitation de la durée, etc.)
- Frais de maintenance des broyeurs individuels à la charge des particuliers (aucune contrainte pour le Sictom)
- Réalisation d'une enquête auprès des foyers ayant acquis un broyeur subventionné pour estimer les quantités détournées
- Création et animation d'un réseau de composteurs pailleurs permettant d'avoir des relais sur le territoire pour promouvoir la pratique auprès des citoyens

Difficultés rencontrées

- Difficulté à mobiliser/sensibiliser les usagers en déchèteries sur les techniques de jardinage au naturel
- Baisse des quantités de déchets verts pas toujours significative malgré les actions menées, surtout lors des années où les conditions météorologiques sont favorables à la croissance des végétaux

---

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | MENAGE | EDUCATION ENVIRONNEMENTALE | CAMPAGNE D'INFORMATION | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Février 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale